

Service du renseignement de sécurité

traité de la motion demandant à supprimer l'article 1 du projet de loi. Je l'invite à le faire bientôt.

M. Robinson (Burnaby): J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Burnaby (M. Robinson) invoque le Règlement.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, la présidence admettra, je le sais, que dans la discussion de la motion n° 1, la présidence a laissé jusqu'ici beaucoup de latitude, étant donné qu'il s'agit de la motion n° 1 et de l'article n° 1 du projet de loi. Si la présidence veut bien consulter le hansom, elle constatera que le débat a porté sur toutes sortes de domaines faisant intervenir les principes fondamentaux du projet de loi. J'admets que la motion n° 1 porte sur le titre. Avec tout le respect que je lui dois, je lui fais observer que, si nous nous guidons sur l'action éclairée des occupants précédents du fauteuil et même de l'actuel . . .

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence, c'est l'occupant actuel du fauteuil. J'ai pris part au débat. Le député de Burnaby estime évidemment qu'il a raison d'invoquer le Règlement, mais la présidence en juge autrement. Le député de Burnaby se souvient sans doute que le débat a été ouvert sur la motion n° 1 de façon à permettre aux députés, à la présidence et aux agents de la table de s'entendre sur le groupement des motions dont la Chambre est saisie. La présidence a fait preuve d'indulgence en laissant le débat se poursuivre. Le Règlement n'a pas été appliqué à la lettre dans ce contexte particulier. Toutefois, la question est maintenant réglée. En tant que Président, je me dois de demander aux députés de parler uniquement de la motion à l'étude comme c'est l'usage à l'étape du rapport. J'invite le député à poursuivre.

M. de Jong: Monsieur le Président, je voulais expliquer pourquoi il aurait fallu donner pour titre à cette mesure «1984» plutôt que son titre actuel. «1984» donne une idée plus exacte de son contenu.

Il est absolument honteux qu'un gouvernement qui se prétend le champion des libertés individuelles et de la liberté de pensée dans la tradition libérale présente un projet de loi établissant un des services secrets les plus rigoureux du monde occidental. En même temps que la charte des droits, le gouvernement présente cette mesure qui supprime les droits et libertés accordés par le gouvernement dans la charte des droits. Il soustrait aux citoyens leurs droits et libertés.

Voilà pourquoi notre parti, les églises, les professeurs d'université et les procureurs généraux de toutes les provinces sont révoltés par cette mesure. Nous sommes révoltés par les tactiques employées par les ministériels en comité. Nous sommes révoltés de les voir nous imposer une loi aussi importante que la Charte des Droits et la Constitution. En fait, le député indépendant d'Edmonton-Est (M. Yurko) a présenté un excellent argument l'autre jour. Il a dit que les deux lois les plus importantes étaient la Constitution et ce projet de loi. Pourtant, à la fin de cette longue session et de cette législature, nous voyons

le gouvernement présenter une mesure imposant à la population une chose sur laquelle elle n'est pas d'accord. Les citoyens éclairés et éduqués de tout le pays s'y opposent.

● (1620)

Il faut donc se poser la question: pourquoi le gouvernement s'obstine-t-il? Pourquoi veut-il à tout prix faire adopter cette mesure qui pourrait servir à soustraire les dossiers juridiques et médicaux des personnes qui protestent contre le chômage et la pauvreté au Canada? Par exemple, ces dossiers pourraient être utilisés contre les agriculteurs qui manifestent contre les faillites agricoles. Ils pourraient être utilisés contre les organisations autochtones ou tout groupement réclamant des changements fondamentaux dans la structure sociale et économique du pays.

Voilà pourquoi nous avons présenté la motion numéro 1 que nous étudions aujourd'hui. Nous rejetons ce projet de loi d'un bout à l'autre y compris son titre. Je le répète, les opposants sont légion et il y a même des députés parmi eux. L'ancien solliciteur général, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) est furieux de cette mesure législative. Pourtant, le gouvernement s'évertue à vouloir l'adopter.

Je pense que nous sommes tous conscients du fait que toutes les sociétés dans le monde connaissent actuellement des mutations technologiques, sociales et économiques très rapides qui s'accompagnent de changements psychologiques. Nous verrons des mouvements de population d'une ampleur que nous n'avons pas connue depuis la révolution industrielle. Ces mouvements conduiront à des périodes de mécontentement. Pourtant, convaincus de la valeur du régime démocratique dans notre société, nous continuons à avoir foi dans le débat et dans la discussion, de sorte que naisse un nouvel équilibre du partage des pouvoirs.

Ce projet de loi étouffe l'opposition légitime. Ceux qui souffrent de la structure économique et politique actuelle seront contraints d'entrer dans la clandestinité, car ils craindront de ne pas pouvoir tenir un débat légitime. Ce projet de loi sera simplement une excuse pour passer dans la clandestinité. Et n'oublions pas que la violence engendre la violence. Si l'on convainc les gens qu'il y a des espions et des terroristes sous chaque lit, on créera la réalité contre laquelle on veut se protéger. C'est là ma prédiction, un peu comme l'image que reflète un miroir. Le gouvernement pave la voie à une réalité contre laquelle ce projet de loi est censé nous préserver.

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il tellement pour adopter cette mesure législative? Les forces policières de notre pays ont déjà des pouvoirs dont disposent bien peu de forces policières du monde occidental. On m'a dit qu'il y avait quelque 800,000 dossiers sur des citoyens canadiens. Les pouvoirs actuels de la police sont assez gigantesques. Le gouvernement pense-t-il qu'il y a 800,000 espions et terroristes dans notre pays sur lesquels on doit tenir des dossiers? Est-ce là l'idée qu'il se fait de la population canadienne?